

**APPEL A CANDIDATURE**  
**CREATION D'UNE ŒUVRE - PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE**

**CALENDRIER PREVISIONNEL**

➤ **Début février 2024 :**

Publication de l'appel à candidature.

➤ **31 mars 2024 :**

Date limite de candidature – réception des notes de motivation.

➤ **Début avril 2024 :**

**Seconde Réunion du comité consultatif (Visio et présentiel)**

Sélection et annonce des 3 candidats finalistes qui pourront rencontrer les chefs de projets et le paysagiste sur place pour la préparation de leur audition.

➤ **Juin 2024 :**

**3<sup>e</sup> Réunion du comité consultatif**

Audition des candidats en présentiel et présentation de leurs maquettes.

➤ **Juillet 2024 :**

Annonce du candidat sélectionné.

➤ **Septembre 2024 :**

Réunion technique – réflexion autour des besoins de soclage.

➤ **Du 1er septembre 2024 au 1er septembre 2025 :**

Création, réalisation.

➤ **Septembre 2025 :**

Livraison de l'œuvre (cette date dépendra de la date effective de la réception des travaux).

**OBJECTIF DU PROJET**

La municipalité de Château-Thierry, ville natale de Jean de La Fontaine souhaite la réalisation d'une œuvre pérenne, en volume qui occupera l'espace Nord-Ouest de la place de l'Hôtel de Ville en cours de réaménagement. La place de l'Hôtel de Ville est un lieu de vie et de rassemblement où la notion du « vivre ensemble », une des valeurs de la république, prend tout son sens.

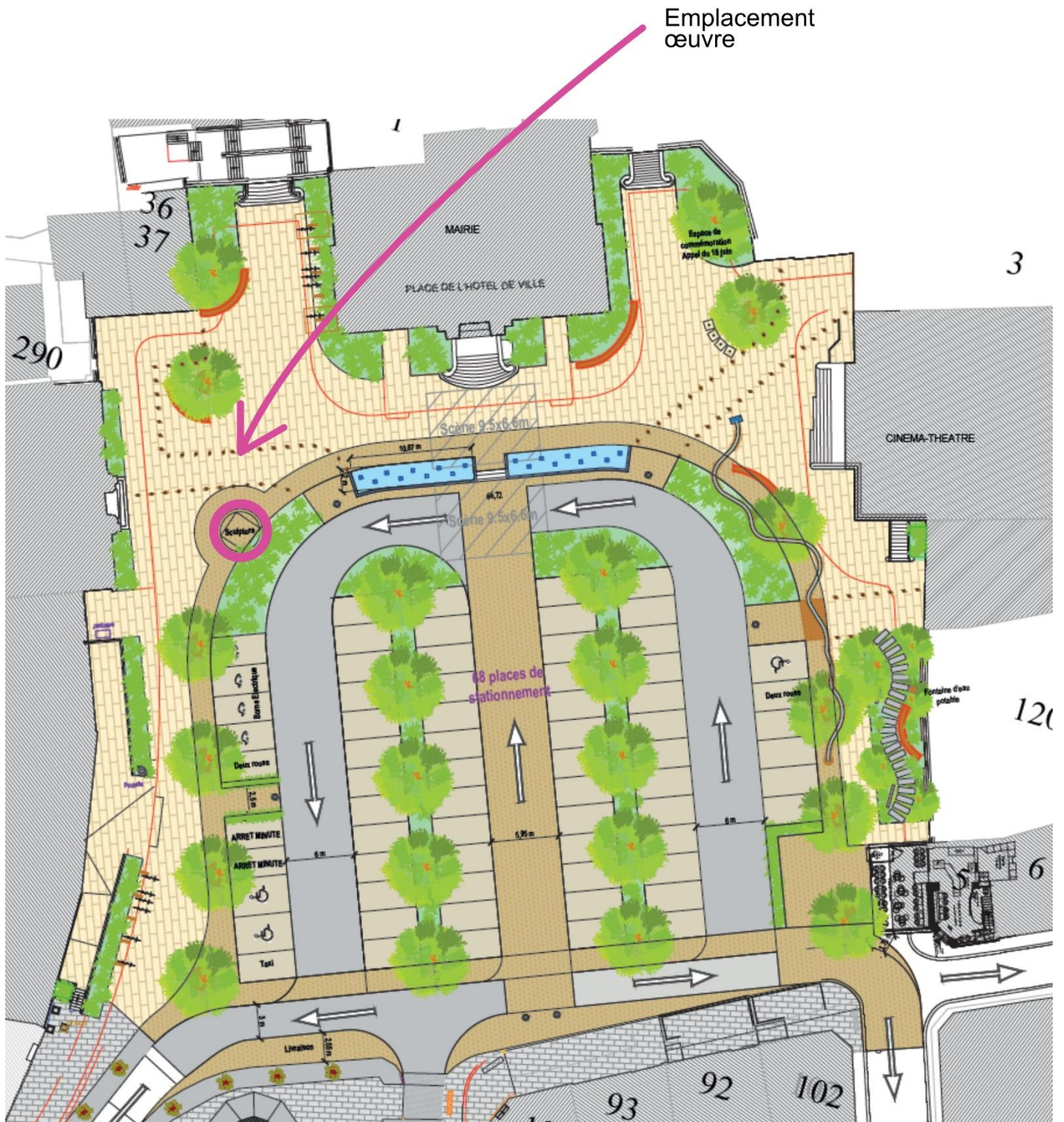
Cette œuvre a pour but d'affirmer l'ambition municipale de faire de Château-Thierry une ville à l'esprit poétique. Il s'agira d'une œuvre moderne, tournée vers l'avenir qui s'inscrira dans l'environnement d'une place où l'eau et le végétal occuperont une place importante au cœur de ce site profondément marqué par l'histoire et le patrimoine.

**ENJEUX**

Dans le cadre du réaménagement complet de la place de l'Hôtel de Ville, la fonction de stationnement de la place est grandement diminuée. L'objectif étant de redonner place au végétal et de permettre aux piétons de se réapproprier cette espace du cœur urbain. L'installation de l'œuvre devra contribuer à faire de la place de l'Hôtel de Ville un lieu attractif, où l'identité poétique de la ville sera sublimée.

Maître d'ouvrage : Ville de Château-Thierry  
Maître d'œuvre pour la rénovation de la place : Cabinet TESSON (Douai 59)

PLAN DE LA PLACE



## CONTEXTE

*Château-Thierry, ville de 15.200 habitants située dans la région des Hauts-de-France, à une centaine de kilomètres de Paris, travaille avec un maître d'œuvre à la rénovation de la place de l'Hôtel de Ville. Deux projets ont été soumis au vote des habitants.*

**Le projet de rénovation** retenu se présente comme une mise en valeur de l'histoire et du patrimoine de la place. Lieu de vie et de rassemblement historique, il fait la part belle au végétal et à la présence d'une source souterraine découverte lors du diagnostic archéologique qui sera matérialisée au sol par l'incrustation d'un chemin d'eau sinueux. Il comprendra l'implantation de grands arbres comme des érables et des massifs reprenant des plantes locales en faveur d'une gamme chromatique passant de teintes blanches et bleues pendant le printemps pour aller vers des teintes rouges et rousses de l'automne à l'hiver. Aux côtés de ces éléments d'inspiration champêtre, du mobilier urbain reprenant l'aspect et les teintes rouille de l'acier Corten sera intégré. Des éléments décoratifs au sol ajourés de fables de La Fontaine et d'éléments chronologiques rappelant les grandes périodes historiques de la place seront mis en avant.

**L'emplacement de l'œuvre**, au Nord-Ouest de la place permet une circulation aisée des piétons. La place présentant une forte pente de 3 mètres de dénivelé, l'œuvre pourra être aperçue depuis le sud où se trouvent les points d'accès principaux. L'œuvre se trouvera à proximité du grand escalier qui mène au château médiéval que la Ville cherche également à valoriser.

**Le diagnostic archéologique** a révélé une occupation complexe dont les premières traces remontent au Néolithique moyen pour ensuite voir apparaître une structuration de l'occupation au tout début de l'époque Mérovingienne qui se développe en un véritable tissu urbain aux alentours du 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> siècle. La fouille a mis en évidence les aménagements entrepris à partir de 1478 qui conduisent à la création de la place telle qu'on la connaît aujourd'hui. Conçue dès la fin du Moyen Age comme une place de marché intramuros, la place est agrandie une première fois au 19<sup>e</sup> siècle (on trouve une peinture de Léon Lhermitte l'illustrant). Elle est agrandie une dernière fois suite aux combats de juin 1918, ce qui lui confère sa morphologie actuelle.

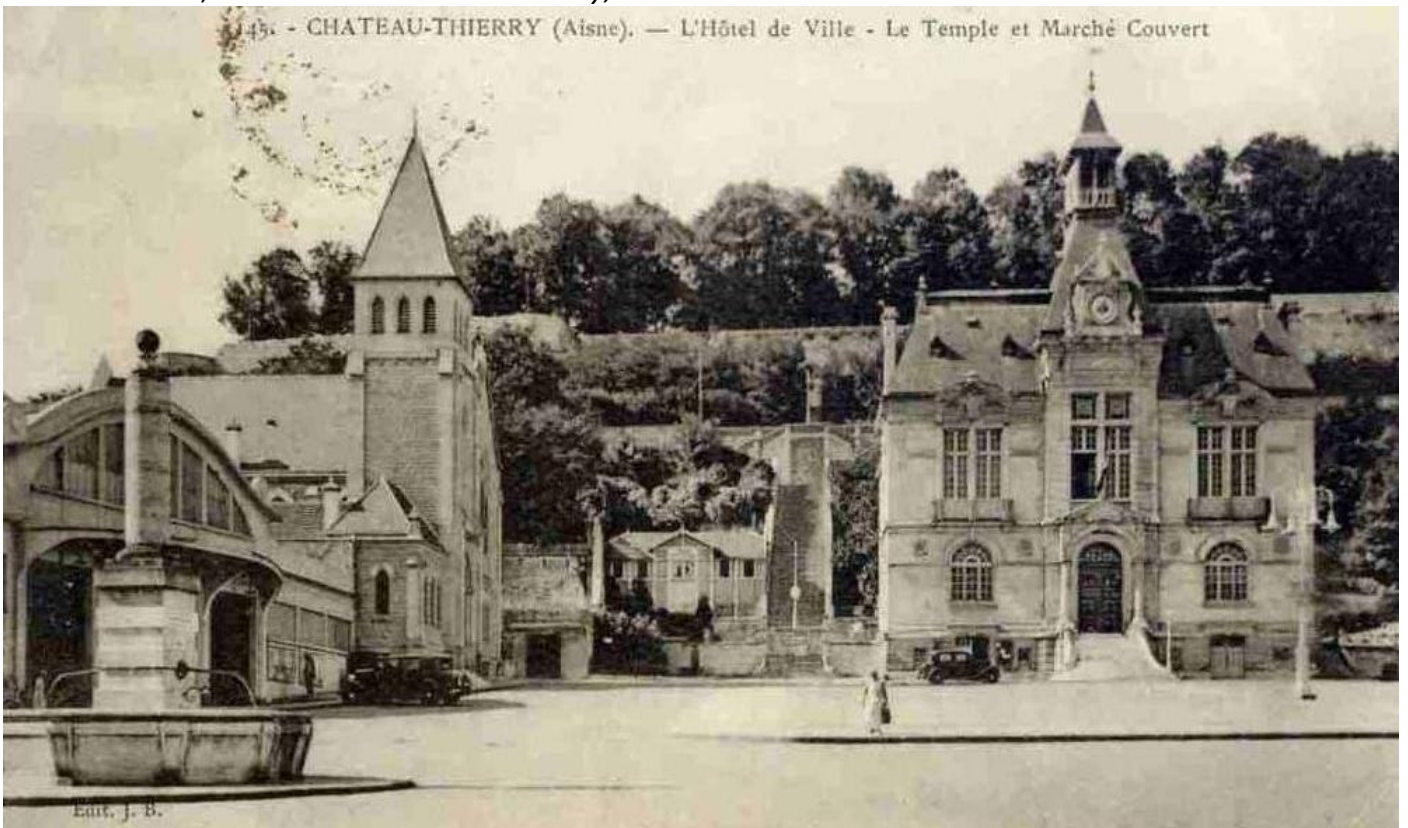
**La relation à l'eau** est très présente. Elle est illustrée par le diagnostic archéologique avec la mise au jour d'une source active et canalisée dès l'époque préhistorique. On la retrouve également par la présence d'une fontaine qui se trouve au cœur du carrefour du Beau Richard, rendu célèbre dans la pièce de La Fontaine *Les Rieurs du Beau-Richard* où l'espace est décrit comme un lieu où l'on se retrouve pour cancaner.

**La place est un lieu de vie et de rassemblement** à la croisée des chemins, avec le marché une fois par semaine, le cinéma et le marché couvert d'inspiration art-déco, un temple protestant, des restaurants, des commerces et un Hôtel de Ville de style néo-renaissance. A petite échelle, ce sont toutes les fonctions d'une ville que l'on trouve au même endroit. La place accueille également des réunions festives comme la fête de la musique, le festival *Musique en Omois*, les festivités du 14 juillet. La place renvoie à l'idée du « vivre ensemble » une des valeurs de la république.





Léon Lhermitte, *Le marché de Château-Thierry*, 1879



Carte postale, début XXe





Projection 3D (projet) – consultation citoyenne – version janvier 2023



Vue d'ensemble – état actuel





Marché couvert – état actuel



Carrefour du Beau Richard – état actuel





Cinéma Théâtre



Temple protestant



Hôtel de Ville

## **CAHIER DES CHARGES**

- L'œuvre devra pouvoir toucher un maximum de public.
- L'œuvre devra idéalement incarner le fait que la place de l'Hôtel de Ville est un lieu commun et citoyen par excellence.
- L'œuvre devra contribuer à renforcer l'image d'une cité poétique.
- L'œuvre devra être pensée en lien avec les caractéristiques historiques, patrimoniales, archéologiques, esthétiques et environnementales de la place de l'Hôtel de Ville (Voir contexte).
- L'œuvre pourra être figurative ou abstraite.
- L'œuvre aura une emprise au sol de 4 mètres de circonférence maximum et une hauteur de 2 mètres maximum (socle compris)
- L'œuvre devra prendre en compte le nouveau plan lumière mis en place dans le cadre de la réhabilitation.
- L'œuvre devra être réalisée avec des matériaux qui lui permettent pérennité et solidité.
- L'œuvre devra impérativement garantir la sécurité du public (l'artiste devra fournir à la Ville un certificat de conformité/sécurité édité par un expert).
- Son entretien et sa maintenance devront être aisés.
- Pour cette création, l'artiste peut faire appel à d'autres corps de métier.

## **CRITERES DE SELECTION**

- Originalité et innovation.
- Aspect esthétique et qualité de la création.
- Réflexion sur le lieu et cohérence avec ses caractéristiques.
- Rédaction et lisibilité du projet.
- Faisabilité technique et respect des mesures sécuritaires.
- Crédibilité du budget prévisionnel.



## MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Pour cette réalisation, la Ville de Château-Thierry s'engage à verser à l'artiste une enveloppe de 30 000 € TTC dont les modalités de versement sont définies comme suit :

- 50 % après la notification du projet.
- 50 % à l'installation finale de l'œuvre.

### Cette somme comprend :

- Les honoraires de l'artiste
- Les frais inhérents à la réalisation (matériaux, location d'engin, transport des matériaux, ...)
- Les droits de reproduction qui consistent, selon le code de la propriété intellectuelle, en « la fixation matérielle de l'œuvre par tous procédés qui permettent de la communiquer au public d'une manière indirecte » (art. L122-3).

En cas d'affiliation à l'organisme « la Maison des Artistes » celui-ci devra adresser l'attestation annuelle de « dispense de précompte » fournie par une société de droit.

A défaut, la Ville de Château-Thierry procédera directement au prélèvement, sur le cachet, des contributions à la charge de l'artiste.

- Les frais de déplacement et de repas.

Seul l'hébergement sera pris en charge par la Ville de Château-Thierry (l'artiste sera hébergé dans un logement de résidence de création, un logement qui dispose d'une cuisine équipée).

L'artiste pourra s'il le souhaite faire appel à des assistants et sera chargé de leur verser des honoraires.

Le candidat se déplacera avec son propre outillage nécessaire à son travail et devra être autonome au maximum.

Si l'artiste a besoin d'une aide technique ponctuelle et limitée de la part des services municipaux, il devra la mentionner dans son dossier de candidature. Cette aide technique ponctuelle et limitée pourra être apportée dans la mesure des capacités en moyens humains et matériels de la Ville de Château-Thierry.

La réalisation de l'œuvre pourra être faite directement sur place.

La Ville de Château-Thierry peut proposer un espace de travail ; dans ce cas, l'artiste devra en exprimer le besoin dans son dossier de candidature.

L'artiste devra contracter une assurance de responsabilité civile, en fournir l'attestation et s'assurer de la sécurité du chantier lors de la réalisation de l'œuvre.

La Ville de Château-Thierry préparera l'emplacement qui doit accueillir la sculpture en concertation avec l'artiste et mettra en œuvre la création d'un socle et les éléments de fixation.

## **PROPRIETE INTELLECTUELLE**

L'artiste reste titulaire des droits de paternité de son œuvre, un cartel ou une plaque l'identifiant sera apposée à proximité.

L'artiste cède ses droits de reproduction et de diffusion. L'œuvre sera propriété de la Ville de Château-Thierry.

## **COMPOSITION DU JURY**

Le jury sera composé d'élus, d'acteurs culturels, d'habitants et de membres de la DRAC

## **MODALITES DE PARTICIPATION**

**Pour la première étape de sélection**, l'artiste devra présenter une note de motivation d'une page maximum. Cette note sera accompagnée d'un CV et un portfolio au format PDF.

**Pour la seconde étape de sélection, l'artiste devra présenter :**

- Une note d'intention expliquant son projet en lien avec les objectifs cités ci-dessus, les étapes de création, les matériaux envisagés, le lien avec sa démarche artistique personnelle ...
- Un croquis élaboré indiquant tous les éléments techniques de son œuvre, les matériaux et les dimensions et présenter une maquette en volume et/ou une projection numérisée en 3 dimensions afin que le jury puisse facilement apprécier la réalisation finale.
- Les trois candidats finalistes seront rémunérés à hauteur de 1500 € TTC pour la création de leur maquette.
- Un calendrier prévisionnel.
- Un budget prévisionnel détaillé présentant la répartition des dépenses.
- Une fiche technique sur la mise en place de l'œuvre avec description des besoins en soclage et sécurisation de l'œuvre et du public.
- Si l'œuvre le nécessite, la Ville de Château-Thierry pourra demander à l'artiste de fournir un certificat de sécurité délivré par un cabinet d'étude.
- Une attestation pouvant justifier la capacité de l'artiste à éditer une facture.
- Une attestation de responsabilité civile.
- Une dispense de précompte pour les artistes, auteurs affiliés ...
- Pour les projets faisant appel à des engins élévateurs une copie du CACES est recommandée.

**Les dossiers sont à adresser à [thyphaine.granger@ville-chateau-thierry.fr](mailto:thyphaine.granger@ville-chateau-thierry.fr)** Chargée de projets culturels au service des Arts Visuels.

**En copie à [blandine.dudemaine@ville-chateau-thierry.fr](mailto:blandine.dudemaine@ville-chateau-thierry.fr)**, directrice général adjointe

Les candidats qui souhaitent obtenir des précisions sur le projet pourront le faire par email auprès de Thyphaine Granger. Les informations complémentaires obtenues seront d'office transmises aux autres candidats par souci d'équité.